

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4
Nom chimique :
Type de produit : Mélange
Code produit : S-ALC-186
UFI : GYG0-T08A-E00N-6P8N

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :
- Hygiène des mains.
- Type de produits 1: Hygiène humaine

Usages déconseillés :
- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEREOS
Rue de Senlis
77230 Moussy-le-Vieux
Téléphone : 01 64 66 55 00
Site web <https://tereos.com/fr/>
Sécurité Contact : 0164665500 serviceclientgha@tereos.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans un centre de traitement agréé.
Phrases EUH	: Aucun

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
<u>matière vPvB.</u>	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

- Non applicable

3.1 - Substances

Non applicable

- Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Ethanol	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx	> 60 - 75	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50>%<100
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx	1 - 5	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
Glycerin	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	1 - 5	Not Classified -	Facteur M: 100000
2-méthylpropan-2-ol, alcool tert-butylque	n°CAS : 75-65-0 Numéro d'identification UE : 603-005-00-1 N°CE : 200-889-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119444321-51-xxxx	< 0,2	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Veiller à un apport d'air frais.- En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<u>Après contact avec la peau</u>	<ul style="list-style-type: none">- Se laver immédiatement avec: Eau- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rincer la bouche abondamment à l'eau.- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	<ul style="list-style-type: none">- Peut provoquer des irritations ou des lésions légères réversibles
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Provoque une irritation des yeux.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none">- L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	<ul style="list-style-type: none">- Dioxyde de carbone (CO2)- Mousse- Poudre d'extinction- mousse résistante à l'alcool
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	<ul style="list-style-type: none">- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	<ul style="list-style-type: none">- Instable dans des conditions normales et facilement dégradable avec forte réaction sans détoner. Peut pourtant réagir violemment au contact de l'eau ou former avec l'eau des mélanges explosifs
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Dioxyde de carbone (CO2)- Monoxyde de carbone

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Génération/dégagement de poussière
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Hygiène des mains.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
VLE ppm (FR)	400 ppm
VLE mg/m3 (FR)	980 mg/m3
Glycerin (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
IOELV TWA mg/m3 (UE)	5 mg/m3
2-méthylpropan-2-ol, alcool tert-butylique (75-65-0)	
VME ppm (FR)	100 ppm
VME mg/m3 (FR)	300 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés

- Vêtement de protection



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Gel
<u>Couleur</u>	transparent	<u>Odeur</u>	alcool
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

pH	6,5 < V < 7,5 neutre
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	à 20 °C
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	0,884 Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	complètement miscible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Ethanol
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	à 20 °C Ethanol
Viscosité, dynamique	2500 Pa.s < V < 3500 Pa.s à 20 °C Ethanol

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	> 72 % voir informations fournies au Règlement 2010/75/UE.
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
- Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Réagit violemment avec peroxydes.
- Hydrocarbures liquides halogénés
- Métaux légers

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation
- Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 - Matières incompatibles

- Acide
- Agent oxydant
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Peroxydes
- Hydrogène
- Phosphore oxydes
- Oxydes métalliques contenant des métaux lourds
- déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques
- Perchlorate
- Composé organique contenant du mercure.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	OCDE 401
LD50 dermal (rat)	OCDE 402
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	OCDE 403
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Ethanol (64-17-5)	
LD50 oral (rat)	10470 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation (rat)	124,7 ppmV
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
LD50 oral (rat)	5840 mg/kg
LC50 inhalation (rat)	> 10000 ppmV
Glycerin (56-81-5)	
LD50 oral (rat)	23000 mg/kg Souris
LD50 dermal (rabbit)	> 10000 mg/kg

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

2-méthylpropan-2-ol, alcool tert-butylique (75-65-0)	
LD50 oral (rat)	2743 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 2000 mg/kg

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Non classé
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux - Irritant pour les yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>	- Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	12340 mg/l
LC50 96 hr fish	13500 mg/l < V < 15300 mg/l
ErC50 algae	275 mg/l
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	< 10 mg/l
NOEC chronic algae	3240 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Ethanol (64-17-5)	
EC50 48 hr crustacea	12340 mg/l
LC50 96 hr fish	13500 mg/l < V < 15300 mg/l Pimephales promelas
ErC50 algae	275 mg/l
ErC50 other aquatic plants	18000 mg/l
NOEC chronic fish	> 10 mg/l 21 j (Daphnia magna)

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

NOEC chronic algae	3240 mg/l (Skeletonema costatum)
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
EC50 48 hr crustacea	100 mg/l
LC50 96 hr fish	100 mg/l
ErC50 algae	100 mg/l
ErC50 other aquatic plants	100 mg/l
Glycerin (56-81-5)	
EC50 48 hr crustacea	< 1000 mg/l
LC50 96 hr fish	54000 mg/l 96 h
ErC50 algae	Pas nocifs pour les algues
NOEC chronic other aquatic plants	10000 mg/l
2-méthylpropan-2-ol, alcool tert-butylique (75-65-0)	
EC50 48 hr crustacea	933 mg/l
LC50 96 hr fish	> 961 mg/l
ErC50 algae	> 976 mg/l
NOEC chronic fish	180 mg/l
NOEC chronic crustacea	961 mg/l
NOEC chronic algae	976 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

- Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Ethanol

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- La substance s'évapore rapidement de la surface de l'eau dans l'atmosphère.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.7 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1993

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) 640D (Ethanol, propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) 640D (Ethanol, propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) 640D (Ethanol, propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3

ADR Code de classification: : F1

Pictogrammes



Pictogrammes

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274+601+640D
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP8 TP28
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2, S20
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	33

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	274
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	IBC02
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	P001
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	TP1, TP8, TP28
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-E,S-E
<u>Arrimage et manutention</u>	:	B
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y341
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	1L
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	353
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	5L
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	364
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	60L
<u>Dispositions particulières</u>	:	A3
<u>Code ERG</u>	:	3H

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	> 72 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Ethanol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
2	01/03/2021	
1	19/11/2020	

Abréviations et acronymes

- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Substance SVHC.

Gel Hydro-alcoolique Carbomer V4

- Transport par voie terrestre (ADR/RID)
- Valeurs de référence DNEL/PNEC

Sources de données: Fournisseur
[Http://echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Not Classified	Non classé
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Indications de stage professionnel - Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Conforme règlement (CE) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **